

LA GRILLE D'AUTO DIAGNOSTIQUE

CHAPITRE 1 : critères obligatoires en 1 étoile

N° critère	Critère de classement Aménagement général	oui	non	Commentaires/précisions
1	Surface de l'habitation Cf annexe 1 et 2			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1.80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation y compris salle d'eau			
7	Eclairage en état de fonctionnement dans chaque pièce			
8	Téléphone (cabine) à proximité immédiate (300m)			
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation			
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation			
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage			
19	Confort acoustique, bonne isolation			Toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction.
20	Existence d'un système de chauffage			Dans toutes les pièces d'habitation y compris la (ou les) salle(s) d'eau. Tout moyen de chauffage (central, électrique, autre ...)
24	Etendage ou séchoir à linge			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)			Tout doit être présent lors de la visite
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé			
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse			

30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s) 1 place : 80/190cm – 2 places : 140/190cm Cf annexe 3			
31	Un oreiller par personne			
32	Deux couvertures ou une couette par lit			
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles			
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur Indépendant			
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant			
38	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche			Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche acceptée Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm Pour les catégories 1* et 2*, baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche tolérée en lieu et place de la douche.
39	Un water- privatif intérieur au logement			
45	Patère(s), porte manteau dans la salle de bain			
N° critère	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de 7 personnes.	oui	non	Commentaires/précisions
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant pour 7 personnes et plus			
41	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche			
42	2eme water-closet privatif intérieur au logement pour 7 personnes et plus			
N° critère	Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement	oui	non	Commentaires/précisions
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)			
51	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus) : 2 foyers Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus) : 4 foyers			Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.

53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)			Pour les catégories 1* et 2*, si le micro-onde est équipé d'une fonction "four combiné" alors le critère 55 est réputé acquis. Lorsqu'il est obligatoire, le critère devient optionnel pour les logements de plus de 5 personnes (inclus).
54	Four obligatoire pour les logements de + de 5 personnes (inclus)			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée			
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant - Cf annexe 4			Tout doit être présent lors de la visite
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas - Cf annexe 5			Tout doit être présent lors de la visite
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout			Tout doit être présent lors de la visite
60	Cafetière			
64	Réfrigérateur avec compartiment Conservateur			
66	Poubelle fermée			
N° critère	Services proposés	oui	non	Commentaires/précisions
67	Ascenseur pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée			
69	Parking voiture : emplacement(s) à proximité (300m maximum)			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)			Liste des informations locales pratiques : notamment commerces, services publics, santé, cultes, ... si elles existent. Liste d'informations touristiques : notamment sites, monuments, équipements de loisir, excursions, animations, office de tourisme, ... si elles existent.
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande			
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement			
N° critère	Développement durable	oui	non	Commentaires/précisions
106	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie			
108	Mise en oeuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau			
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire			Affichage dans le meublé + moyen mis en oeuvre
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement			

CHAPITRE 2 : critères obligatoires en 2 étoiles
(qui viennent s'ajouter au classement inférieur)

N° critère	Critère de classement	oui	non	Commentaires/précisions
1	Surface de l'habitation Cf annexe 1 et 2			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1.80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s) 1 place : 90/190cm – 2 places : 140/190cm			
61	Bouilloire			
90	Draps à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
97	Adaptateurs électriques à la demande			

CHAPITRE 3 : critères obligatoires en 3 étoiles
(qui viennent s'ajouter au classement inférieur)

N° critère	Critère de classement	oui	non	Commentaires/précisions
1	Surface de l'habitation Cf annexe 1 et 2			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1.80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*			Téléphone portable à carte mis à disposition dans le logement toléré
11	Télévision couleur installée avec télécommande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)			Équipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés pour les catégories 1*, 2* et 3*. Critère réputé acquis si accès libre et gratuit à la buanderie. Lorsque le critère est obligatoire, il devient optionnel pour les logements jusqu'à 3 personnes (inclus).
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble			
31	2 oreillers par personne			
38	Équipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche rigide			Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm

44	Une prise de courant libre à proximité du miroir de la salle de bain			La prise de courant libre doit permettre de se raser ou sécher les cheveux devant le miroir.
48	Espace(s) de rangement salle de bain (hors tablette sous miroir et plan vasque)			
49	Sèche-cheveux électrique			
51	Cuisine : Table de cuisson 4 foyers obligatoire quelle que soit la capacité d'accueil			Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
54	Four obligatoire quelle que soit la capacité d'accueil			
55	Four à micro-ondes			
62	Grille pain			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)			
68	Ascenseur pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée			Sauf contrainte locale ou architecturale.
70	Parking voiture : emplacement(s) privatif(s)			En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
95	Service de ménage à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant

CHAPITRE 4 : critères obligatoires en 4 étoiles
(qui viennent s'ajouter au classement inférieur)

N° critère	Critère de classement	oui	non	Commentaires/précisions
1	Surface de l'habitation Cf annexe 1 et 2			Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1.80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
10	Accès internet haut débit			Sauf impossibilité technique
15	Lecteur DVD			
23	Sèche linge électrique pour les logements à partir de 6 personnes (inclus)			Critère optionnel pour les logements jusqu'à 5 personnes inclus
32	Une couette par lit			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne			
38	Équipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimensions supérieures au standard)			Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm
43	Salle de bain : 2 points lumineux dont un sur le lavabo			
46	Miroir en pied obligatoire dans la salle de bain			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de 2 personnes et plus			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande			Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande			

Annexe I : Surface du meublé

- (1) Une pièce d'habitation doit avoir un ouvrant sur l'extérieur
 (2) Ne sont prise en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1.80m

Agencement des pièces Pour chaque pièce d'habitation (1)					
Pièce d'habitation	Surface en m ²	Nbre de lits et dimensions		Vue (mer, montagne, rue, cour...)	Commentaires/précisions
		1 place	2 places		
Entrée / Hall		/	/		
Couloirs / Dégagement		/	/		
Séjour		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Cuisine/Coin Cuisine		/	/		
Chambre 1		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Chambre 2		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Chambre 3		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Chambre 4		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Chambre 5		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Mezzanine		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Autres :		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		
Autres :		Nbr.....X.....	Nbr.....X.....		

Annexe 2 : Tableau des surfaces d'habitation par catégorie de classement

Définition : surface habitable du logement meublé (cuisine / coin cuisine compris) hors salle d'eau et toilettes.

Critères de surfaces	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne	12m ²	14m ²	16m ²	18m ²	24m ²	
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes	12m ²	14m ²	18m ²	20m ²	26m ²	Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s)	7m ²	8m ²	9m ²	10m ²	12m ²	Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 mètres carrés (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation	3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	3m ²	Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.

Annexe 3 : Dimension de la literie par catégorie

Critères de surfaces	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions
Lit(s) pour une personne :						Tolérance pour : Uniquement pour les studios de catégorie 1*, 2* et 3* - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm)
- Largeur	80cm	90cm	90cm	90cm	90cm	
- Longueur	190 cm	190cm	190cm	190cm	200cm	
Lit(s) pour deux personnes :						Pour les studios (toutes catégories) - lits rabattables Non admis : lit(s) avec sommier(s) métallique(s)
- Largeur	140cm	140cm	140cm	140cm	160cm	
- Longueur	190cm	190cm	190cm	190cm	200cm	



LE PLAISIR EN VANOISE A LANSLEVILLARD – KARINE DE SIMONE
Organisme réputé accrédité pour le classement de meublés de tourisme
(En application de l'article 0 - 324 - 6 - 1 du Code du Tourisme)



Annexe 4 : Vaisselle

Vaisselle de table non dépareillée et en nombre suffisant pour le nombre d'occupant :

Pour les catégories 1*, 2* et 3* :

- verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café.

Pour les catégories 4* et 5* :

- verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne.

Annexe 5 : Matériel pour la préparation des repas

Liste de matériel pour la préparation des repas correspondant au minimum requis :

1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte